

Motion « Nucléaire : les conséquences de Fukushima »

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 19*

LE 7 AVRIL DEUX MILLE ONZE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 30 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°5), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel (jusqu'à la question n°7), Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n°1 à n°4), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel (à partir de la question n°8), Mme MELE Claire, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°4), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°4), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. PAJOT Mickaël, M. VERGER Daniel à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°8), Mme MELE Claire à M. Thierry LEVASSEUR, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BREBION Bernard, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Jacques BOUDIER, Conseiller Municipal délégué, donne lecture du projet de motion présenté par le Groupe des élus Verts de Dieppe : *« le peuple japonais affronte actuellement une tragédie sans précédent. Une catastrophe naturelle, avec des conséquences humaines, sanitaires et économiques. Et une catastrophe nucléaire majeure.*

À ce jour, trois fusions partielles de cœurs, deux incendies de combustible usé et cinq explosions d'hydrogène sont survenues dans la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, qui depuis le séisme et le tsunami du 11 mars dernier, relâche des quantités colossales de radioactivité dans l'air et l'environnement. Malgré une communication d'informations parcellaires ou contradictoires, nous pressentons que nous sommes face à une situation d'une gravité sans précédent.

Des centaines de travailleurs japonais sacrifient actuellement leur vie pour tenter d'éviter que le pire ne se produise.

Des quantités massives de substances radioactives ont été libérées dans l'atmosphère et l'océan. Des taux de radioactivité plusieurs centaines de fois supérieures à la normale sont déjà mesurés à plus de 100 km de la centrale de Fukushima. C'est une vaste région du Japon qui subit à l'heure actuelle une contamination radioactive qui pourrait se propager à tout le pays, voire au-delà.

Nous exprimons toute notre solidarité au peuple japonais et en premier lieu aux travailleurs du nucléaire qui tentent d'éviter le pire.

Cette situation alarmante nous rappelle que le nucléaire est une énergie qui n'est ni propre, ni sûre et encore moins capable de répondre au défi majeur du changement climatique. Elle soumet les populations et les travailleurs à des risques insensés, d'un bout à l'autre de la filière, plus encore lorsque les centrales sont vieillissantes. Au Japon, le réacteur n° 1 de Fukushima Daiichi devait être arrêté définitivement au mois de février. Cependant la prolongation de son fonctionnement pendant 10 ans venait d'être décidée... Quel choix tragique !

Ce nouvel accident nucléaire majeur met à nouveau à jour les risques inhérents à toute installation nucléaire et met à mal de façon définitive et indéniable le mythe de la sûreté et de la sécurité du nucléaire.

L'impuissance dramatique de l'homme face à l'emballement des réacteurs au Japon a provoqué la remise en question immédiate du nucléaire dans plusieurs pays (Allemagne, Suisse, Inde, États-Unis...).

En France, la politique énergétique a toujours échappé au débat démocratique, et plus particulièrement le développement de la filière électronucléaire. Les décisions sont prises au plus haut niveau de l'État, sans que les citoyens ne soient jamais consultés. Cette question concerne pourtant l'avenir de la population toute entière.

Sera-t-il nécessaire d'attendre un nouvel accident nucléaire pour que les autorités françaises organisent enfin un réel débat sur le modèle énergétique français en toute indépendance de l'industrie nucléaire et de son lobby ?

Pour faire face à la pénurie croissante des ressources fossiles, aux risques inacceptables du nucléaire, et à la nécessité de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, les solutions alternatives existent, aujourd'hui. Elles s'appuient sur la réduction de nos consommations, par la sobriété et l'efficacité énergétique, et sur le développement des énergies renouvelables. Cette transition énergétique est inéluctable, ses modalités et sa planification nécessitent la tenue d'un grand débat démocratique et citoyen.

Le Président Sarkozy a annoncé que la France devait tirer les conséquences de l'accident japonais. Nous prenons aujourd'hui sa déclaration au mot.

Considérant tous les points précédents le Conseil Municipal de Dieppe demande au gouvernement et au Président de la République :

- Un moratoire sur tous les projets électronucléaires en cours (EPR de Flamanville, ligne THT Cotentin-Maine, EPR de Penly, ITER, Bure et projets de centres de stockage des déchets nucléaires issus de la filière électronucléaire...) tant que les citoyens n'auront pas été en mesure de se prononcer démocratiquement sur notre politique énergétique et sur le recours à l'énergie nucléaire, y compris si nécessaire par un référendum.*
- Le renoncement à la prolongation de l'exploitation des réacteurs ayant atteint ou dépassé les 30 ans de fonctionnement.*
- L'arrêt complet de tous les projets portés à l'étranger par l'industrie nucléaire française.*
- La fin des interventions de sous traitants dans les centrales et leurs remplacements par un vrai service public de l'énergie dépendant d'une entreprise d'Etat.*
- Une plus grande ouverture des Commissions Locales d'Information Nucléaire (CLIN).*
- La mise en place d'une véritable politique d'information des habitants résidant aux abords des centrales (balises de contrôle de la radioactivité, aides financières auprès des associations effectuant des mesures de contrôle de la radioactivité).*
- L'extension autour des centrales de la zone géographique au sein de laquelle les pastilles d'iode devraient être délivrées.*

- *Le soutien aux associations, sociétés, coopératives travaillant dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables.* »

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL REJETTE** la présente motion présentée par le groupe des « Elus Verts », par :

☞ **2 voix « pour »** (groupe des élus Verts),

☞ **17 voix « contre »** (groupe des élus Communistes et Républicains),
15 « abstentions » (groupe Dieppe A Venir, M. Jean-Claude CHAUVIERE - Conseiller indépendant, groupe Centriste),

☞ **Le groupe « Dieppe Ensemble », ne participe pas au vote.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--